LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

MONTPELLIER École Universitaire de Management

Réservé à l'administration	**NOM :** .... **PRÉNOM :**.....….....
	FORMATION : .....
Pièces fournies	*À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés.* *Les pièces **en gras** sont **bloquantes** : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement à la complétude du dossier. L'inscription administrative sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant.*

OUI	NON	PREMIERE INSCRIPTION
☐	☐	Dossier d'inscription complété et signé
☐	☐	**Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour** *(original + copie – en cours de validité)*
☐	☐	**Attestation nominative CVEC**
☐	☐	**1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos**
☐	☐	Déclaration sur l'honneur valant justificatif de domicile *(formulaire à télécharger)*
☐	☐	Droit à l'image *(formulaire à télécharger)*
☐	☐	Fiche RGPD *(formulaire à télécharger)*
☐	☐	Charte de l'IAE *(formulaire à télécharger)*
☐	☐	**Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire ou une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement le nom de l'étudiant(e) (copie)**
☐	☐	La Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) *(copie)*
☐	☐	**Si vous êtes bachelier(e) de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE. Le diplôme du baccalauréat original sera demandé ultérieurement, le cas échéant.** *(original + copie)*
☐	☐	**Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)** *(original + copie)*
☐	☐	**Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes obtenus depuis le baccalauréat** *(copie)*
☐	☐	Si vous avez été inscrit(e) en université française, le relevé de situation des ECTS (vous devez en faire la demande auprès de votre ancienne université)
☐	☐	**Titre de paiement : soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, carte bancaire Visa ou MasterCard, virement**

OUI	NON	SELON LA SITUATION
☐	☐	La fiche de remboursement au cas où vous trouveriez un apprentissage ou seriez boursier après votre inscription (à télécharger)
☐	☐	RIB à votre nom et prénom en pdf émanant de votre banque
☐	☐	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur l'année précédente, votre carte étudiant(e) 2022-2023
☐	☐	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2023-2024 *(bourse sur critères sociaux, du gouvernement français ou d'ambassade)*
☐	☐	Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission
☐	☐	Si vous êtes admis(e) en Master 1, l'attestation d'admission via MonMaster
☐	☐	Si vous êtes admis(e) en Master 1, hors MonMaster, l'attestation de non-inscription disponible sur MonMaster.gouv.fr
☐	☐	Si vous êtes admis(e) via Etudes en France, l'attestation d'admission
☐	☐	Si vous étiez inscrit(e) dans un autre établissement français de l'enseignement supérieur en 2022/2023, l'attestation d'admission de l'Université de Montpellier *(si vous n'êtes pas passé par l'une des procédures citées précédemment)*
☐	☐	Si vous changez d'établissement en cours d'année universitaire, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ ET l'attestation d'admission de l'Université de Montpellier
☐	☐	Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), copie du contrat de travail couvrant l'intégralité de l'année universitaire du 01/09/23 au 31/08/24 (a*u choix de la composante)*
☐	☐	**Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou le certificat d'engagement délivré par le CFA EnSup-LR pour autorisation d'inscription**
☐	☐	**Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI *(original + copie)***
☐	☐	**Si vous êtes pupille de la République, la décision notifiée de l'ONAC *(original + copie)***

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ (https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription)

Dossier contrôlé par l'administration le …….. **Signature de l'étudiant(e) :**

Incomplet le : …….. Complet le ……..

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.